

# 1. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET  
DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE VERIFICATION, CONTROLE ET  
SECURISATION DES INSTALLATIONS DE RACCORDEMENT ET DE COMPTAGE DES  
CLIENTS BT DE LA SOCIETE BÉNINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

AMI : 251/21/SBEE/DG/DPAL/PRMP/CM/DCC/SP du 29/01/2021

## Intitulé sommaire des Prestations

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal la Nation n° 7666 du 29/01/2021 et sur le portail web des marchés publics le 28 janvier 2021.
2. La Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) a prévu, dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2021 des fonds sur budget autonome, afin de financer des prestations intellectuelles et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de présélection d'un cabinet dans le cadre de la campagne de vérification, contrôle et sécurisation des installations de raccordement et de comptage des clients BT de la Société Béninoise d'Energie Electrique.

3. Les prestations comprennent :

### Objet de la présente consultation

**BON A LANGER**

*L'activité consistera : A l'élaboration d'une campagne de vérification, contrôle et sécurisation des installations de raccordement et de comptage des clients BT de la SBEE afin de pérenniser les revenus, d'identifier la fraude et de définir la technologie des compteurs à prépaiement et les méthodes de réapprovisionnement requis à une bonne gestion du mesurage et du système les supportant.*

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet).

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis.

Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

**NB :** En cas d'égalité de points, les candidats seront départagés suivant l'ordre ci-après :

- Le nombre total d'expériences spécifiques ;
- Le nombre d'expériences spécifiques au Bénin et dans la sous-région ou dans un autre pays africain francophone ;
- L'ordre de dépôt des plis.

6. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**.

7. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

8. La sélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

**BON A LANCER**

Critères	Note pondérée pour le critère	Sous critères d'évaluation
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	[10]	- Activité inscrite au registre de commerce : 10 points ; - Activité similaire rapprochée au domaine de la présente prestation inscrite au registre de commerce : 05 points ; - Autre activité non similaire : 00 point
2. Nombre d'années d'expériences	[20]	5 ans d'expériences soit quatre (04) points par année d'expérience pour un maximum de 20 points
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations	[50]	Cinq (05) expériences prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution (ABFE) à raison de dix (10) points par expérience ;
4. Organisation technique et managériale du cabinet	[20]	Organisation technique et managériale du cabinet : Présence, compréhension, pertinence et cohérence de l'Organisation technique et managériale du cabinet : - Meilleure Organisation : 20 points - Moyenne Organisation : 10 points - Mauvaise ou absence d'Organisation : 00 point
	[100]	



9. **La note minimale requise pour être présélectionné est 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).**

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement la version électronique (PDF) du dossier de manifestations d'intérêt en envoyant une demande à l'adresse ci-après : [spprmpsbee@gmail.com](mailto:spprmpsbee@gmail.com) ou [secretariat\\_prmp@sbee.bj](mailto:secretariat_prmp@sbee.bj). Ladite demande doit préciser les informations ci-après : nom de la société, nom & prénom du représentant, numéro de téléphone et le mail de la structure. Toutefois, les candidats peuvent avoir la copie papier du Dossier d'Appel à Concurrence à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 204 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures (Heure locale : GMT+1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les manifestations d'intérêt devront être déposées soit en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique numérisée en PDF sur clé USB aux adresses ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 204 de la Direction Générale de la SBEE au plus tard le 25.10.11 2022 à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT+1). Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents et d'un observateur indépendant à la salle 116 située au 1er étage du bâtiment de la Direction Générale de la SBEE, le 25.10.11 2022 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1).

12. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la

procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

La Personne Responsable des Marchés Publics

  
**Gérard TROUSSICOT**



**BON A LANCER**

## II. LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

(Nom du Candidat)

(Lieu et date)

**Objet :** Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A  
Monsieur le [Indiquer Nom de l'Autorité  
Contractante]

Monsieur le [Indiquer Nom de l'Autorité contractante],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)

**BON A LANCER**

Veillez agréer, Monsieur le [Indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet)